



Durée de validité d'une créance

Par **paquerette37**, le **16/11/2009 à 10:01**

Bonjour,rnrnrnAyant fait changer un pare-brises par une entreprise très connue en début 2008, je reçois en fin 2009 un courrier d'un organisme de recouvrement très agressif.rnCelui-ci m'informe que mon assurance n'aurait pas pris en charge cette facture alors que c'était convenu, suite à la remise de mes coordonnées d'assurance.rnJe n'ai reçu aucun courrier m'avisant du problème durant plus de 20 mois.rnCette relance de facturation est-elle légale ?rnPuis-je contester ?rnMerci à toute personne pouvant me renseigner .

Par **fabienne034**, le **16/11/2009 à 10:21**

Bonjour,rnrnrnrelation commerçant client c'est un an ou deux ans suivant les cas rnrnpour tout savoir sur les délais de prescription :rnrn<http://fbis.net/prescription.htm>rnrn(une relance par courrier simple n'interrompt pas la prescription dans ce cas laisser courir.....)

Par **paquerette37**, le **16/11/2009 à 13:39**

En voilà une bonne nouvelle, merci !